

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 6

N° 182

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

---

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE  
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 182

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement déposé par le Gouvernement à l'article 5, l'ensemble des dispositions de l'article 6 étant réintégrées à l'article 5.